



## Contribution au service public d'electricité

Par **pedrorl**, le **06/09/2014** à **15:44**

Bonjour,

Depuis des mois les alertes se multiplient sur l'illégalité de la CSPE qui est facturée sur les relevés d'électricité de mon domicile et de mon cabinet médical.

Je me renseigne sur Internet et il semblerait que depuis décembre 2013 la Cour Européenne (?) a jugé cette facturation comme illégale

Est-ce suicidaire et/ou inutile de porter réclamation?

Merci de votre aide